



66 / 62642

# RESEAU D'ILE-DE-FRANCE

DEPOLLUER LES EAUX PLUVIALES  
UN BALLON D'OXYGÈNE  
POUR NOS RIVIERES

**COMMISSION**  
Dépollution des eaux pluviales

MAI 1988

G. 10488

7. JB L...

A. F. E. E.  
21, rue de Madrid, 21  
75008 PARIS  
Tel. (1) 22 14 57

26 JUL. 1988

### AVERTISSEMENT

Les quelques réflexions, objet du présent document, ont pour ambition d'apporter une source d'informations, de références et de suggestions pour inciter le Législateur et les Maîtres d'Ouvrage, chacun en ce qui les concerne, à s'engager dans une politique de dépollution raisonnée des eaux pluviales, étape, nous semble-t-il, nécessaire à la réhabilitation de nos rivières, étangs, lacs..., qui constituent le système racinaire des océans.

Les techniciens : Ecologistes, Hydrologues, Assainisseurs, Aménageurs... y puiseront les argumentations utiles à la sauvegarde des milieux récepteurs pour les uns et pour une meilleure intégration des aménagements urbains pour les autres.

Il ne doit plus y avoir antagonisme entre un développement harmonieux de la ville et le respect du milieu aquatique, source de vie.

G 10488

## SOMMAIRE

Objectifs et limites de la réflexion	page	1
De la définition de la pollution due aux eaux pluviales	page	6
De la caractérisation de la pollution due aux eaux pluviales	page	13
Teneurs en polluants des eaux météoriques	page	14
Teneurs en polluants des rejets des réseaux d'assainissement pluvial.	page	17
Règlementation et politique de financement en France	page	28
Synthèse des textes de loi	page	29
Réflexions des Agences Financières de Bassin	page	42
Règlementation et politique de financement à l'Etranger	page	44
La réglementation	page	45
La politique de financement	page	52
Justifications d'une action de dépollution des eaux pluviales	page	55
Maintien du biotope biologique des milieux récepteurs	page	56
Sauvegarde des usages de l'eau	page	60
Contribution des ouvrages de dépollution des eaux pluviales dans la prévention des pollutions accidentelles	page	70
Quelques éléments de coûts	page	78
Bibliographie	page	82